

Frais liés à l'agrément pour 2019

Services d'agrément : actuellement disponibles en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve

Type de frais	Montant	Facteurs à considérer
Frais annuels Facturés après qu'un programme de formation a fait une demande au CMTCA.	22 \$ par étudiant pour les programmes d'éducation en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve	Calculés comme le nombre total d'étudiants, à temps plein et à temps partiel, inscrits sur le ou les sites, demandant un agrément au cours des douze derniers mois.
Frais liés à l'agrément préliminaire Facturés après que les documents d'agrément préliminaires ont été présentés.	3 500 \$ pour un programme à un seul site. Chaque programme par site supplémentaire est de 1 500 \$, comme indiqué ci-dessous. Même programme, plusieurs sites Lorsque le même programme de formation en massothérapie est offert à plusieurs sites, mais par l'entremise de la même administration, le programme peut présenter une demande d'agrément préliminaire et se voir facturer 1 500 \$ de plus pour chaque site. Le programme doit déterminer toutes les différences (p. ex., les ressources, l'infrastructure, la structure et la disposition du bâtiment, etc.) entre les sites. Même site, plusieurs programmes Lorsqu'un programme ou une institution offre plusieurs programmes de formation en massothérapie (p. ex., sur place, programme de deux ans, programme de formation à distance et programme accéléré de 18 mois), les frais d'agrément préliminaire sont de 3 500 \$ pour le premier programme et de 1 500 \$ pour chaque programme supplémentaire. Ceci est fondé sur l'hypothèse que la plupart des preuves à l'appui présentées pour les programmes sont les mêmes (c.-à-d. le même programme offert de différentes façons – sur place, à distance, etc.). Dans ce cas, le programme peut présenter sa demande d'agrément préliminaire et doit déterminer les différences entre les programmes.	Couvrent l'examen des documents effectué par les vérificateurs qui sont présentés par le programme de formation, ainsi que les coûts d'administration du CMTCA. Les examens d'agrément préliminaire pour plusieurs sites ou programmes doivent avoir lieu simultanément pour être admissibles aux frais de 1 500 \$. Autrement, les frais sont de 3 500 \$ par programme ou site.

Frais liés à la visite du site Une partie des frais est facturée avant la visite du site et le reste est facturé après la visite du site et doit être payé avant la réception du rapport final.	<p><u>Même programme, plusieurs sites</u></p> <p>Une décision distincte relative à l'agrément est rendue pour chaque site; par conséquent, une visite de site est requise pour chaque site demandant un agrément.</p> <p>Dans la mesure du possible, le CMTCA organise des visites de site au sein du même programme afin de réduire au minimum les coûts de transport de l'équipe des vérificateurs.</p>	<p>Couvrent le tarif aérien, l'hébergement, le transport terrestre et les repas pour les vérificateurs et le surveillant des sites du CMTCA, ainsi que les honoraires des vérificateurs. Ils couvrent également les coûts d'administration du CMTCA.</p> <p>Les frais définitifs comprennent les dépenses réelles et sont estimés entre 7 500 \$ et 15 000 \$.</p>
---	--	--

Même site, plusieurs programmes

Lorsque plusieurs programmes à un même site sollicitent un agrément, le CMTCA planifie la visite de site pour chaque programme en même temps afin de réduire au minimum les coûts de transport. Cela augmente la durée de la visite de site et, par conséquent, les frais d'hébergement, de repas et d'honoraires connexes des vérificateurs.

REMARQUE : *Les frais facturés peuvent varier selon le site et le programme; toutefois, les décisions relatives à l'agrément sont indépendantes du programme de formation ou du ou des sites et doivent être traitées comme telles.*